

L'EMAS c'est qui ?

Sous la responsabilité du directeur général du Groupe EPHESE, l'équipe est composée de professionnels du secteur medico-social:

- Un responsable de service
- Un éducateur spécialisé
- Un psychologue
- Une secrétaire.

Le Groupe EPHESE est constitué de plusieurs établissements et services sur lesquels l'EMAS peut s'appuyer en tant que de besoin sur la compétence des équipes pluridisciplinaires de ces établissements (médicale, sociale, paramédicale, thérapeutique et éducative).



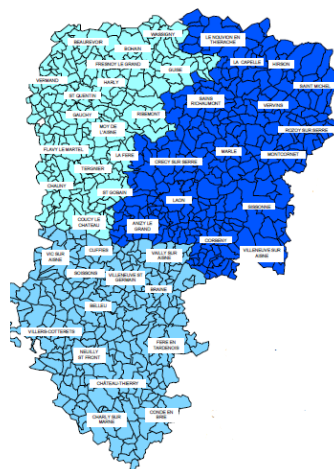
NOS PARTENAIRES



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne

NOUS SITUER ET NOUS CONTACTER

L'EMAS intervient du Laonnois au Hirsonnais.



2 Rue des Perce-Neige
02140 FONTAINE-LES-VERVINS
06.78.80.14.39



emas.hirson-laon@ephese02.fr



EMAS Équipe Mobile d'Appui Médico-Social à la Scolarisation Secteur LAON-HIRSON

Permettre l'école inclusive du premier au second degré.

Valoriser et soutenir l'accueil des élèves en situation de handicap.

Conseiller les professionnels dans leurs pratiques aux besoins et spécificités de chacun des élèves.

Assurer une coordination renforcée entre les services de l'éducation nationale et du secteur médico-social.

L'EMAS c'est quoi ?

Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) sont créées dans le cadre de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 afin de renforcer les dispositifs de l'école inclusive. Elles mettent **leurs expertises et leurs compétences au service des professionnels de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole** de la maternelle au secondaire, dans le secteur public et privé.

Elles répondent aux **besoins d'information et de sensibilisation sur les problématiques liées aux handicaps** rencontrés par la communauté éducative.

Elles interviennent **en prévention** et le plus en amont possible **d'un risque de rupture de parcours**, pour des élèves en situation de handicap, voire en amont d'une notification de la CDAPH. En tant que de besoin, elles interviennent directement auprès des élèves, si un risque important de déscolarisation est détecté.

L'EMAS intervient à titre subsidiaire et agit en **complément aux ressources existantes**.

L'EMAS n'est pas un dispositif de lutte contre les violences scolaires tels que la circulaire du 31/07/19 le précise.

Comment solliciter l'EMAS ?



Repérage d'un besoin par un professionnel de la communauté éducative.

En amont l'éducation nationale aura mobilisé l'ensemble de ses ressources sans résultats satisfaisants.



Validation par le chef d'établissement scolaire et l'IEN de circonscription ou l'IEN ASH.



Sollicitation de l'EMAS par l'envoi de la fiche saisine.



Réponse de l'EMAS dans les 1 mois.

☞ **Oui** : prise de contact téléphonique pour un 1^{er} entretien.

☞ **Non** : La saisine ne correspond pas aux missions de l'EMAS — Proposition de réorientation vers un dispositif plus approprié à la situation.



La fiche saisine est disponible sur le site ASH02 à l'adresse suivante:
<http://ash.dsden02.ac-amiens.fr>

Nos Missions

Apporter appui et soutien aux établissements scolaires en cas de difficultés avec un élève en situation de handicap, avec ou en amont d'une notification de la MDPH de manière préventive.

Mobiliser ou rendre accessibles les ressources présentes sur le territoire pouvant répondre aux problématiques repérées.

Conseiller une équipe pluridisciplinaire de la MDPH dès que la situation d'un élève le nécessite

Accompagner les professionnels dans leurs réflexions sur l'accueil et les besoins d'enfants en situation de handicap et les aider à construire des réponses adaptées.

Améliorer la coopération entre les professionnels des établissements scolaires et les professionnels médico-sociaux.

Agir en prévention des ruptures de parcours par des interventions brèves.